

COMMUNE DE PETITE-FORET
Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Conseil municipal du 4 avril 2023

Délibération n° : 23-04-16

9.1 Autres domaines de compétences des communes

ATTRIBUTION D'UNE DÉNOMINATION AU BÂTIMENT PUBLIC « DOJO »

L'an deux mil vingt-trois, le 4 avril à dix-huit heures trente, le Conseil municipal s'est réuni à la salle du Conseil (Jules Mousseron), en séance publique sous la présidence de Sandrine GOMBERT, Maire, en suite de la convocation en date du vingt-neuf mars dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 20

Rachid LAMRI - Christine LEONET - Pascal CROMBE - Arlette VANDEPOEL - Jean-Pierre POMMEROLE
Véronique JOLY - Robert VANOVERSCHELDE - Elisabeth SEREUSE - Didier DEMAREST - Gérard GAILLARD
Christian DURIEUX - François STASINSKI - Marie-Renée LOUVION - Abdel-Aziz AITLAMAALMAHMED
Christine HUET - Grégory SPYCHALA - Gérard QUINET - Claudine HERLIN - Dominique DAUCHY

Étaient excusés

Dominique CORREA a donné pouvoir à Grégory SPYCHALA

Dorothee MARTIN a donné pouvoir à Dominique DAUCHY

Étaient absents

Claudine GENARD - Sylvia PISANO - Isabelle DUFRENNE - Léa DEQUAYE - Tiphanie OTLET

Nombre de suffrages exprimés : 22

Votes Pour : 22

Vote Contre : 0

Abstention : 0

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29 qui prévoit que le Conseil municipal émet des vœux sur tous les objets d'intérêt local, dont la dénomination des voies, places et bâtiments publics

CONSIDÉRANT que le DOJO est un lieu d'accueil associatif sportif, situé à proximité du complexe sportif Bernard Hinault.

CONSIDÉRANT que celui-ci a été construit en 2003 et qu'aucun nom ne lui a été attribué.

CONSIDÉRANT que Monsieur Ali FARHI, décédé le 8 janvier 2023, a été, durant 35 années, investi dans la politique sportive de la ville et fut à l'origine de la création de ce Dojo, projet qui lui tenait à cœur.

CONSIDÉRANT qu'il est proposé au Conseil municipal d'honorer sa mémoire pour tout ce qu'il a entrepris pour la ville et ses habitants en attribuant au DOJO le nom de « DOJO Ali FARHI »

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité :

- d'acter que le DOJO sera désormais dénommé «DOJO Ali FARHI »

Ainsi fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an ci-dessus mentionnés
Pour extrait certifié conforme

Le Maire



Sandrine GOMBERT

Acte mis en ligne le :12/04/2023

Acte transmis au contrôle de légalité le : 11/04/2023

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité, saisine possible par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Le Maire



Sandrine GOMBERT